**MAITRE D'OUVRAGE**

**Commune de Haut Lieu**
4 route de Boulogne
59 440 HAUT LIEU
**Tél : 03 27 61 11 50**

**MAITRE D'OEUVRE**

PADE Ingénierie
2 bis Avenue Victor Hugo
59400 CAMBRAI
Tél : 09.80.78.31.84

# DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

# Rénovation énergétique de la salle des fêtes

# à HAUT LIEU

## REGLEMENT DE CONSULTATION

## Commun aux 7 lots

**Date et heure limite de réception des Offres :**
**04 décembre 2026 à 12h00**

## I – MAITRE D'OUVRAGE / INTERVENANTS

| | COORDONNEES |
|---|---|
| **MAITRE D'OUVRAGE** | **Commune de Haut Lieu**<br>4 route de Boulogne<br>59 440 HAUT LIEU<br>**Tél : 03 27 61 11 50** |
| **MAITRE D'OEUVRE**<br>PADE Ingénierie | **PADE Ingénierie**<br>2bis Avenue Victor Hugo<br>59400 CAMBRAI<br>Tel : 09 80 78 31 84 |

## II – OBJET DU MARCHE

- Objet du marché : Rénovation énergétique de la salle des fêtes d'HAUT LIEU.
- Type de marché : MARCHE DE TRAVAUX
- Code CPV: Lot 1 : 45223220-4 (Code principal) 45262500-4; 45431000-7 ; 45324000-4 ; 45421152-4 ; 45421146-9 ; 45421000-4 ; 45442100-8 ; 45111100-9.
  Lot 2 : 45261100 (Code principal) 45261213; 45262660
  Lot 3 :45315300 (Code principal) 31625200; 32342410
  Lot 4 : 45331000 (Code principal)45232460
  Lot 5 : 45421100 (Code principal)
  Lot 6 : 45443000-4 (code principal) 45262650-2
  Lot 7 : 45233200-1 (code principal) 45233222-1 ; 45232410-9, 45342000-6.

## III – CONDITION DU MARCHE

### III-1. Type de procédure

Le présent Appel d'Offres est lancé en procédure adaptée, conformément aux dispositions de l'Article L2123-1 du Code de la Commande Public en vigueur.

La Maîtrise d'Ouvrage se réserve le droit de négocier avec les candidats, pour la partie technique et la partie financière.

Cette négociation pourra se faire, soit en recevant les représentants d'entreprise pour chaque offre, soit par courriel.

A défaut de réponse dans les délais ou en l'absence de réponse, l'analyse définitive tiendra compte de la dernière proposition reçue.

**III-2. Forme juridique de l'attribution**

Les candidats peuvent se présenter individuellement ou sous forme de groupement solidaire.

Toutefois, le Maître d'Ouvrage interdit aux candidats de soumissionner en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou plusieurs groupements.

Pour les candidats constitués en groupement, il est précisé que les pièces justificatives demandées devront être fournies par chacun des membres du groupement.

En cas de groupement, l'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement sera globale.

Les contrats pourront faire l'objet d'avenant.

**III-3. Décomposition en Tranches**

La présente opération comporte une unique tranche de travaux.

**III-4. Décomposition en Lots**

La présente opération comporte 7 lots :
- Lot 1 : Gros œuvre étendu
- Lot 2 : Désamiantage – Charpente - Couverture
- Lot 3 : Électricité
- Lot 4 : Chauffage – Plomberie
- Lot 5 : Menuiseries extérieures
- Lot 6 : Enduit - Bardage
- Lot 7 : Voirie Réseaux Divers

**III-5. Solution de Base – Variantes**

▪ **Solution de Base :**

Les candidats sont tenus de remettre une offre rigoureusement conforme au projet établi par le Maître d'œuvre.

▪ **Variante : Variante non autorisée dans la présente consultation.**

**III-6. Option – Tranche Optionnelle**

Le présent dossier comporte 2 tranches optionnelles :
- Lot 4 : Tranche optionnelle 1 : Modification du système de ventilation,
- Lot 7 : Tranche optionnelle 2 : Réalisation d'un cloutage sous voirie

**III-7. Délai d'exécution**

Voir l'Acte d'Engagement.

### III-8. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres fixée en 1ère page de ce règlement de consultation.

### III-9. Modification de détail au dossier de consultation

Le Maître d'Ouvrage se réserve le droit d'apporter, au plus tard 06 jours avant la date limite fixée pour la réception des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.
Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si pendant l'étude du dossier par les candidats la date limite de remise des offres doit être reportée, les dispositions précédentes restent valables en fonction de cette nouvelle date.

### III-10. Arrêt de Procédure d'Attribution de Marché – Résiliation de Marché :

Le Maître d'Ouvrage pourra décider unilatéralement :

- d'arrêter la Procédure d'Attribution du Marché (si celui-ci n'a pas encore été notifié à une entreprise),
- de résilier le marché (si celui-ci a déjà été notifié à une entreprise) en accord avec l'Article VIII du CCAP.

Ceci pour un motif d'intérêt Général, et ce, quel qu'en soit l'état d'avancement.

### III-11. Langue utilisée

La langue de travail pour les opérations préalables à l'attribution du marché et pour son exécution est le **français exclusivement.**

Si les documents fournis par le candidat ne sont pas rédigés en langue française, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Tous les certificats, attestations ou déclarations doivent être rédigés en langue française. Les certificats ou attestations rédigés en langue étrangère ne seront recevables que s'ils sont accompagnés d'une traduction en langue française dont l'exactitude est certifiée par un traducteur expert auprès des tribunaux (soit auprès des tribunaux français, soit auprès des tribunaux du pays candidat), et dont le nom et l'adresse seront indiqués.

## IV – PRESENTATION DES OFFRES

### IV-1. Documents fournis aux candidats

Le présent dossier de consultation est constitué par les pièces écrites suivantes:

- Acte d'Engagement (AE)
- Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Bordereau des Prix Unitaires (BPU)
- Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire (DPGF)
- Règlement de Consultation (RC)
- Dossier des Plans
- Pièces graphiques PC

- L'attestation de visite
- Le diagnostic amiante
- Le diagnostic plomb
- Le diagnostic HAP
- Le RICT
- Le PGC
- L'étude géotechnique G2AVP
- Les conditions de délivrance CEE

**IV-2. Contenu des plis**

**IV-2.a : Remise matérialisée**

**Sans Objet – Remise dématérialisée impérative.**

**IV-2.b : Remise Dématérialisée**

Les candidats remettent leur offre sous forme dématérialisée via la plate forme mise à disposition. Ils appliquent impérativement le même mode de transmission à l'ensemble des documents qu'ils adressent au pouvoir adjudicateur. La signature manuscrite serait alors remplacée par une signature électronique au sens de l'article L2131 du Code de la Commande Public en vigueur.

Une signature scannée ne constituerait pas une signature électronique. Le format de certificat de signature électronique, appliqué aux fichiers concernés et accepté pour la présente procédure, serait le format RGS (niveaux ** et *** RGS). Les formats de signature de référence acceptés sont PadES, CadES, XadES. La signature d'un dossier n'est pas recevable. L'unique format admis pour cette procédure serait le format « PDF »

Les propositions doivent parvenir dans une seule enveloppe virtuelle à l'adresse du Profil d'Acheteur indiqué au présent document avant la date et heure limite indiquées en page de garde du présent document. Elle contiendra les éléments prévus aux IV-2.b.1 et IV-2.b.2

Dans le cas de candidatures groupées conformément à l'article 2142 du Code de la Commande Publique en vigueur le mandataire devrait assurer la sécurité et l'authenticité des informations transmises au nom des membres du groupements indiqué au présent document. Elle contiendra les éléments prévus aux IV-2.b.1 et IV-2.b.2.

Les soumissions ne respectant pas les dispositions du présent article seront exclues.

**IV-2.b.1 : PREMIERE ENVELOPPE INTERIEURE : QUALITES ET CAPACITES DU CANDIDAT**

**« Première enveloppe intérieure + Coordonnées du Candidat »**

Cette enveloppe virtuelle comprendra :

(Conformément au code de la commande public en vigueur)

- Lettre de Candidature DC1 dûment complétée, datée et signée.
- Déclaration du candidat DC2 dûment complétée, datée et signée.
- Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du/des jugements prononcés à cet effet.
- Une déclaration sur l'honneur dûment signée par le candidat et justifiant que le candidat :
    - a satisfait à ses obligations sociales et fiscales au 31 Décembre 2021 ou remettra l'état annuel des certificats reçus NOTI 2.
- Les documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée à engager la société.

- Attestations d'assurance découlant des responsabilités relatives aux articles 1792 et 1792-2 du code civil.

Le candidat devra également attester qu'il n'est pas concerné par l'un des points suivants, ce qui l'interdirait de soumissionner :

- Les personnes qui ont fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues aux articles 222-38, 222-40, 226-13, 313-1 à 313-3,314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 413-9 à 413-12, 421-1 à 421-2-3, au deuxième alinéa de l'article 421-5, à l'article 433-1, au second alinéa de l'article 433-2, au huitième alinéa de l'article 434-9, au second alinéa de l'article 434-9-1, aux articles 435-3, 435-4, 435-9, 435-10, 441-1 à 441-7, 441-9, 445-1 et 450-1 du code pénal, à l'article 1741 du code général des impôts et aux articles L 2339-2 à L 2339-4, L 2339-9, L 2339-11-1 à L 2339-11-3 du code de la défense.
- Les personnes qui ont fait l'objet, depuis moins de 5 ans, d'une condamnation inscrite au bulletin N°2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L 8221-1, L 8221-3, L 8221-5, L 8231-1, L 8241-1 et L 8251-1 du code du travail
- Les personnes soumises à une procédure de liquidation judiciaire prévue à l'article L 640-1 du code du commerce, les personnes physiques dont la faillite personnelle a été prononcée en application des articles L 653-1 à L 653-8 du même code ainsi que les personnes faisant l'objet d'une procédure équivalente régie par un droit étranger. Les personnes admises à la procédure de redressement judiciaire instituée par l'article L 631-1 du code de commerce ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger doivent justifier qu'elles ont été habilitées à poursuivre leurs activités pendant la durée prévisionnelle du chantier

**En tout état de cause, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra produire dans un délai imparti par la personne publique contractante, à savoir six jours francs à compter de la demande faite par tout moyen les pièces prévues à l'article 2144 du Code de la Commande Publique en Vigueur. En cas de non transmission de ces pièces, les dispositions énumérées au VI-3 du présent document seront applicables.**

**IV-2.b.2 : DEUXIEME ENVELOPPE INTERIEURE : OFFRE**

**« Deuxième enveloppe intérieure + Coordonnées du Candidat »**

Chaque candidat devra fournir dans son offre les documents suivants :

- **l'Acte d'Engagement**, dater et signer sous la mention manuscrite « lu et accepté » par un représentant qualifié du candidat,
- **Le Cahier des Clauses Administratives Particulières CCAP** à accepter sans modification ni réserve, dater et signer sous la mention manuscrite « lu et accepté »,
- **Le Cahier des Clauses Techniques Particulières CCTP & BPU** à compléter et accepter sans modification ni réserve, dater et signer sous la mention manuscrite « lu et accepté »,
- **La Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire DPGF** à compléter, dater et signer sous la mention manuscrite « lu et accepté » par un représentant qualifié du candidat,
- Le présent **Règlement de Consultation** à accepter sans modification ni réserve, dater et signer sous la mention manuscrite « lu et accepté »,
- **Le Dossier des plans** à accepter. La photocopie de la page de cartouche datée et signée vaudra acceptation,
- **Un Mémoire technique** nécessaire à appuyer l'offre du candidat selon les critères de notation repris ci-dessous.
- L'**attestation de visite** signée + **L'ensemble des pièces du dossier** signées par le candidat.

**IV-2.c : Copie de Sauvegarde**

Les candidats qui effectuent une transmission électronique peuvent, à titre de sauvegarde, effectuer une transmission sur un support physique électronique. Ils doivent faire parvenir cette copie avant la date et l'heure précisées sur la 1ère page du présent document. Cette enveloppe, dûment cachetée, portera les mentions :

**Rénovation énergétique de la salle des fêtes**
**D'HAUT LIEU**
**----------**

**COPIE DE SAUVEGARDE**

**APPEL D'OFFRES DU 4 DECEMBRE 2026**

**« NE PAS OUVRIR AVANT LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES »**

Si le pli est envoyé par voie de la Poste, il devra l'être par LRAR avec avis de réception postal ou par tout moyen susceptible de donner date et heure certaines de la réception par le pouvoir adjudicateur.

Le nombre et le contenu des enveloppes seront identiques à ceux prévus pour la remise dématérialisée à laquelle se rattache cette copie de sauvegarde.

La copie de sauvegarde ne pourra être ouverte que dans les cas suivants :

- Lorsqu'un programme informatique malveillant sera détecté dans les candidatures ou les offres transmises par voie électronique

- Lorsqu'une candidature ou une offre aura été transmise par voie électronique et ne sera pas parvenue dans les délais ou n'aura pu être ouverte, sous réserve que la copie de sauvegarde soit parvenue dans les délais.

Si le pli n'est pas ouvert, il est détruit à l'issue de la procédure.

## V – JUGEMENT DES OFFRES

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limite fixées ci-dessus, ainsi que ceux remis sous enveloppes non cachetées, ne seront pas retenus.

### V-1. Critères de sélection des candidatures

Dans le cas où, avant l'examen des candidatures, il serait constaté que les pièces dont la production était réclamée sont absentes ou incomplètes, la personne responsable du marché pourra demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces, dans un délai identique pour tous les candidats, délai qui ne saurait être supérieur à 10 jours.

A l'issue de ce délai de demande de complétude, les dossiers de candidatures ne comportant par les pièces mentionnées dans la 1ère enveloppe, ne seront pas admis à participer à la suite de la procédure de passation des marchés.

N.B. : L'appréciation des capacités professionnelles, techniques et financières des membres du groupement sera globale. Il ne sera pas exigé que chaque entreprise membre du groupement ait la totalité des compétences techniques requises.

### V-2. Critères de jugement des offres

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères :

- **Valeur Technique : 40 %**
- **Prix des Prestations : 60 %**

*Critères de Notation de la Valeur Technique (NT)*

| n° | Nomination | Détail | Note Max. |
|---|---|---|---|
| Critère n° 1 | Mesures prises pour garantir la qualité technique de l'opération | Plan d'Assurance Qualité (PAQ) dont fiches techniques | 6 |
| | | Plan de formation | 1 |
| | | 3 Références similaires | 5 |
| | | Contrôle + Fiche autocontrôle | 2 |
| Critère n° 2 | Qualité du mode opératoire envisagé pour la réalisation de la prestation | Organisation | 2 |
| | | Modes Opératoires | 4 |
| | | Phasage | 1 |
| | | Moyens Matériels | 2 |
| | | Moyens Techniques | 1 |
| Critère n° 3 | La qualité de l'équipe mobilisée pour la réalisation de la prestation | Moyens Humains | 2 |
| | | Intérimaires – Sous Traitance (ST) | 1 |
| | | Organigramme | 1 |
| | | Curriculum Vitae (CV) | 1 |
| | | Fiche de poste / compétence | 1 |
| Critère n° 4 | Planning Contractuel Type GANT | Cadences | 2 |
| | | Respect du délais | 3 |
| | | Tâches | 2 |
| | | Effectifs | 1 |
| Critère n° 5 | Les mesures prises pour garantir la qualité environnementale de la prestation réalisée | Traitement et évacuation des déchets | 1 |
| | | Propreté du Chantier | 1 |

| **Total** | 40 |
|---|---|

*Principe de notation :*

0 % des points => Absence de réponse ou réponse totalement inadaptée
25 % des points => Réponse très incomplète, imprécise ou présentant des lacunes importantes
50 % des points => Réponse partielle ou satisfaisante sur certains aspects, mais avec des insuffisances
75 % des points => Réponse complète et cohérente, répondant aux exigences attendues
100 % des points => Réponse très complète, précise, pertinente et étayée

*Critères de Notation du Prix des Prestations (NP)*

NP = (OB / OC ) * 60

avec OB = Montant de l'offre la plus basse
avec OC = Montant de l'offre du candidat.

*Critères de Notation Général (NG)*

NG = NP + NT

Une offre qui sera qualifiée :

- d'irrégulière (non conforme aux exigences formulées dans l'avis d'appel public à la concurrence ou les documents de la consultation),
- d'inacceptable (une offre dont l'exécution implique des conditions méconnaissant la législation en vigueur),
- d'inappropriée (une offre présentant une réponse sans rapport avec le besoin du pouvoir adjudicateur, et qui équivaut à une absence d'offre),

Au sens de l'article 2152 du Code de la Commande Publique en Vigueur ne pourra être retenue.

**V-3. Discordances dans les offres**

En cas de discordance constatée lors de l'analyse de l'offre économique du candidat, les prix figurants en lettres dans le BPU prévaudront sur les éléments du DPGF qui sera rectifié en conséquence.

Les erreurs d'addition ou de multiplication qui seraient constatées dans le DPGF seront rectifiées, et pour le jugement des offres, c'est le montant ainsi rectifié qui sera pris en considération.
Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité, durant la phase d'analyse, à valider ou refuser ces rectifications.

- Si le candidat refuse, son offre sera éliminée car considérée comme non cohérente

- Si le candidat accepte la rectification, et que par la suite la Commission d'Appel d'Offres décide de lui attribuer le marché, l'Acte d'Engagement devra être mis à jour pour l'adapter au nouveau montant du DPGF, ceci dans le cadre de la mise au point du marché.

## VI – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

### VI - 1. Visite de site :

Afin de répondre au mieux à la prestation, une visite sur site est obligatoire pour le lot :

- lot 1 : Gros œuvre étendu

cette visite aura lieu **le Lundi 23 novembre 2026 à 14h00 ou le mercredi 25 novembre 2026 à 9h00.**

Une attestation de visite sera fournie à l'issue de la visite et **sera à joindre à l'offre.**

### VI - 2. - Renseignements complémentaires

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 05 jours avant la date limite de remise des offres, une demande via la plate-forme mise à disposition par le Maître d'Ouvrage.

### VI - 3. - Documents à produire au stade de l'attribution du marché

En application avec le Code de la Commande Publique en Vigueur, le titulaire transmettra dans les plus brefs délais :

- les pièces prévues aux articles D.8222-5 ou D.8222-7 et D.8222-8 du code du travail ; ces pièces sont à produire tous les 6 mois jusqu'à la fin de l'exécution du marché.

- les attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant que le candidat a satisfait à ses obligations fiscales et sociales ou documents équivalents en cas de candidat étranger.

S'il le souhaite, le candidat peut fournir, dès la remise de son offre, le formulaire NOTI 2, disponible sur le portail de l'Économie, des Finances, de l'Action et des Comptes publics (https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-notification) dès lors qu'il contient les renseignements demandés.

Si ces pièces ne sont pas produites au titre de l'offre, le prestataire devra les produire dans un délai maximum de 6 jours à compter de la réception de la lettre l'informant qu'il a été retenu. La non-transmission de ces documents dans les délais impartis entraînera l'attribution du marché au candidat classé comme le second mieux-disant.

**VI - 4. - Avis d'information de la décision**

Les candidats non-retenus seront informés par lettre avant la signature du marché.

**VI – 5 . - Recours**

L'instance chargée des procédures de recours est le Tribunal Administratif de Lille, 143 rue Jacquemars Giélée B.P. 2039 59033 Lille cedex

Des renseignements concernant l'introduction des recours peuvent être obtenus à la même adresse.

| Le Maître d'œuvre | Le Candidat |
|---|---|
| **Fait à : CAMBRAI** | **Fait à :** |
| **Le : 02/10/2026** | **Le :** |
| **Cachet + Signature :**   | **Cachet + Signature :** |